Langue étrangère VII : Anglais juridique

UE 34

Enseignant(s) responsable de l'UE : Laurence NOVALET

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	DRU31LG7
Nombre de crédits ECTS	2 (facteur de pondération)
Volume horaire	30 h (Q1 30 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français, Anglais
Coordonnées du service	Campus d'Anderlecht, Avenue Émile Gryzon 1 (bât. 4C), 1070 Anderlecht
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
DR31ANGL2 Anglais juridique 2	30	2	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **RE01** ARES. 1 S’insérer dans son milieu professionnel et s’adapter à son évolution
- **RE02** ARES. 2 Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu’en externe
- **RE03.3** ARES. 3.3 Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue.
- **RE04.4** ARES. 4.4 Développer un esprit de synthèse
- **RE05.2** ARES. 5.2 Organiser son travail afin de respecter les délais

Autres connaissances ou compétences prérequises

Anglais juridique 2

Conseillé : niveau B1- du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Anglais juridique 2

Objectifs

Objectifs :

Utilisation syntaxique et lexicale adéquate ; choix de registre

Acquisition des 4 compétences de l’apprentissage des langues étrangères :

- compréhension à la lecture

- compréhension à l’audition

- expression écrite

- expression orale

Pour ces 4 compétences, atteindre le niveau linguistique **B1+ selon le CECR** (Cadre Européen Commun de Référence approprié aux langues étrangères

.

• Enrichissement du vocabulaire par l'emploi de la terminologie appropriée.

Contenu

Constitution d'un portfolio individuel portant sur:

- 4 compétences liguistiques: compréhensions écrite et orale; productions écrite et orale

- développement syntaxique et lexical

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Anglais juridique 2

Méthode d’enseignement interactive centrée sur l'apprenant nécessitant une présence assidue et une participation active au cours.

100% évaluation continue

Constitution d'un portfolio individuel portant sur:

- 4 compétences liguistiques: compréhensions écrite et orale; productions écrite et orale

- développement syntaxique et lexical

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Anglais juridique 2

- utiliser la langue anglaise à un niveau B1+ selon le Cadre Européen de Référence approprié aux langues

- identifier ses forces et faiblesses et chercher à combler ses lacunes en utilisant un support / outil de travail / méthode de travail appropriée - s’approprier la terminologie juridique afin de pouvoir par la suite prendre part à une conversation, s’exprimer oralement en continu, exprimer une idée et synthèse par écrit, rédiger une correspondance professionnelle simple, et comprendre des documents

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Aucune référence complémentaire renseignée.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Janvier			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	100 %	Type de questions : —	Examen à livre : Livre fermé

Présentiel - L'UE est évaluée en évaluation continue

Ce cours est à **présence obligatoire**. Un total de plus de **25% d'absence** au cours, justifiée ou non, entraine automatiquement la **note de zéro** pour ce cours. Chaque étudiant·e doit signer la fiche de présence au début de chaque cours. Au-delà de 15 minutes de retard ou en cas de départ anticipé, l'enseignant·e pourra décider de ne pas comptabiliser la présence de l'étudiant·e.

Toutes les **évaluations** écrites et orales sont **obligatoires**. Les dates des évaluations sont publiées sur le campus numérique. Toute absence entraine un zéro pour cette évaluation. L'étudiant·e est tenu·e de **justifier** toute **absence** par un certificat médical ou tout document attestant d'une cause de force majeure dont la légitimité est appréciée par l'enseignant·e. Ce **document** est à envoyer par e-mail à partir de l'adresse institutionnelle de l'étudiant·e au secrétariat des étudiant·e·s **ET à l'enseignant·e** dans les **deux jours** ouvrés avec mention du cours et de l'année. L'original du certificat médical est à remettre au secrétariat des étudiant·e·s.

Si le **motif** d'absence est **approuvé** par l'enseignant·e, l'étudiant·e pourra participer à la **séance de rattrapage** organisée pendant les cours à la **fin** de chaque **quadrimestre**. Toute absence à la séance de rattrapage entrainera un zéro.

Pour les **absences justifiées** aux **présentations orales**, la date de **récupération** sera décidée par l'enseignant·e et communiquée par mail à l'étudiant·e.

La **participation active** au cours fait partie intégrante de l'**évaluation**.

Les différentes parties de l'évaluation ne sont **pas dispensatoires**.

Cette activité est **remédiable** en deuxième session.

Août			
Ensemble de l'UE			
Examen écrit	40 %	Type de questions : —	Examen à livre : Livre fermé
Examen oral	60 %	Type de questions : —	Examen à livre : Livre fermé

écrit 90 minutes

oram 15 minutes maximum par étudiant